

DEMAIN EN -apd

La sixième Assemblée de personnes déléguées de l'année se tiendra, demain, le 11 février, à 17 h 45, en mode virtuel. À <u>l'ordre du jour</u> notamment, plan d'action sur la chaleur, plan triennal du CA 2024-2027, avis de motion / modifications aux statuts et rencontres de nature disciplinaire.



RAPPEL OPÉRATION SÉCURITÉ D'EMPLOI



Dernière semaine pour remplir en ligne les formulaires de contestation! Consultez l'infolettre que vous avez reçue dans la semaine du 13 janvier pour les détails.

Frédéric Pilon, conseiller (FGJ) Chantal Forcier, conseillère (EDA) Vincent Hamel Davignon, conseiller (FP)







LES STATUTS: NOTRE CONSTITUTION

Soyons honnêtes: les «statuts» ne sont pas le sujet le plus séduisant. C'est complexe, parfois rigide, mais combien essentiel! Ils encadrent les responsabilités et les règles de fonctionnement de notre organisation; ils sont en quelque sorte notre constitution. Leur importance justifie qu'on s'y attarde.

Tous les membres en règle de l'Alliance ont le pouvoir de proposer des changements aux statuts. Afin de favoriser une plus grande vie démocratique, le Comité des statuts a simplifié, en juin dernier, le chapitre 10 portant sur les modifications aux statuts. C'est la première année d'application de ces nouvelles dispositions.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

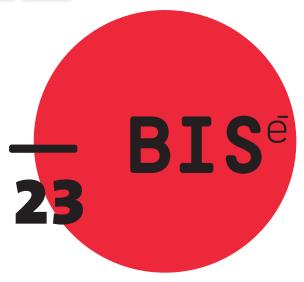
Dorénavant, tout avis de motion doit être envoyé au Comité des statuts avant le 1^{er} décembre pour être pris en compte lors de l'Assemblée générale (AG) de l'année scolaire en cours. Pour faciliter le dépôt des propositions, un <u>formulaire</u> (au bas de la page) est prévu à cet effet sur le site de l'Alliance.

Une fois reçue, la proposition est examinée par le Comité des statuts afin de vérifier sa conformité aux règlements en vigueur. Ensuite, elle est présentée à l'Assemblée des personnes déléguées (APD) au plus tard en février. Ainsi, lors de l'APD du mardi 11 février, les membres ayant soumis un avis de motion auront l'occasion de l'expliquer, permettant à toutes et tous de saisir l'essence de leurs intentions.

Après cette APD, les avis de motion seront envoyés à l'ensemble des membres. Attendez-vous donc à recevoir une infolettre à ce sujet le 12 février. Cette nouvelle procédure garantit que toutes et tous soient informé·e·s et puissent participer aux débats à ce sujet en Assemblée syndicale dans votre établissement.

NOUVEAUTÉ: DÉPÔT DE SOUS-AMENDEMENTS

À la suite de la diffusion des avis de motion, vous disposez de 10 jours ouvrables pour suggérer des sous-amendements, c'est-à-dire des propositions de modifications à celles déjà mises au jeu par les proposeurs.



Encore ici, un <u>formulaire</u> est prévu pour vous faciliter la tâche (il sera en ligne à compter du mercredi 12 février). Les sous-amendements seront également examinés par le Comité des statuts pour en vérifier la conformité, avant d'être transmis à tous les membres.

Au plus tard à l'APD de mai, les avis de motion feront l'objet de débats, selon les orientations décidées en assemblée syndicale. C'est à ce moment que l'assemblée émettra des recommandations sur les avis de motion pour qu'ils soient débattus en AG. Toutefois, l'APD peut décider de ne pas acheminer une motion en AG si elle est jugée non conforme aux statuts ou irréalisable. Toutes les autres propositions seront soumises au vote de l'AG lors de sa réunion annuelle. Pour être adoptée, une motion doit recueillir les voix des deux tiers (2/3) des membres présent·e·s.

Une fois votée, toute modification entre en vigueur immédiatement après la levée de la réunion de l'AG.

PRENEZ PART AUX DÉBATS!

Je vous encourage vivement à consulter les avis de motion qui seront envoyés, à poser vos questions aux personnes déléguées et à échanger entre vous. Soyez curieuses et curieux, analysez les propositions et par-

ticipez activement aux débats dans votre établissement. Faites entendre votre voix sur les changements proposés dans les statuts de votre organisation syndicale!



ALOURDISSEMENT DE LA TÂCHE

IL FAUT CONTESTER!

Comme dans la précédente édition du *BIS*, notre série d'articles portant sur l'alourdissement de la tâche se poursuit cette semaine avec les informations concernant le suivi pouvant être apporté dans une situation où un·e prof serait insatisfait·e de sa tâche individuelle annuelle assignée par la direction.

En effet, il arrive tout de même assez fréquemment que certaines tâches qui ne conviennent pas tout à fait aux enseignantes et aux enseignants leur soient assignées par la direction. Sachez d'abord que des recours existent.

Ensuite, précisons que la <u>Loi sur l'instruction publique</u> (LIP, art. 96.21) prévoit qu'il est de la responsabilité de la direction de l'établissement de gérer le personnel. En conséquence, l'assignation des tâches aux enseignantes et enseignants relève de ses fonctions. Toutefois, rappelons que cette responsabilité doit s'effectuer, comme le précise aussi la LIP au même article, en tout respect de ce que prévoient les lois et règlements applicables ainsi que le contrat de travail.

DISCUSSION AVEC LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

La première chose à faire lorsque la direction vous assigne une ou des tâches qui ne vous conviennent pas est d'en discuter avec elle afin de tenter de trouver une solution. Les motifs menant à une telle discussion avec le patron peuvent être nombreux. À titre d'exemple :

- la tâche ne correspond pas à la réalité;
- la tâche est alourdie par rapport aux années antérieures;
- une tâche doit être accomplie sans avoir suffisamment de temps reconnu pour l'exécuter;
- la direction ajoute des tâches qui n'ont pas fait l'objet d'une discussion au cours de l'étape de participation collective;
- une tâche vous est assignée alors qu'elle n'a pas fait partie de la consultation individuelle ayant eu lieu préalablement;
- etc.

Dans toute cette démarche où l'on tentera de résoudre les difficultés liées à la tâche, il est primordial de documenter la situation. Ainsi, l'Alliance vous recommande fortement de conserver les traces des discussions à ce sujet avec la direction (date, heure, lieu). Si par la suite un désaccord devait subsister, il vous faudrait transmettre un courriel à la direction faisant état du désaccord. Ce courriel à la direction devrait inclure les éléments suivants :

- les faits relatifs à la tâche qui vous a été assignée;
- l'identification des éléments en litige;
- les changements demandés à la tâche;
- un délai raisonnable pour vous donner une réponse (ex. : 3 à 5 jours) ;
- une demande de réponse écrite.

L'envoi d'un tel courriel est nécessaire puisque, si le litige ne devait pas trouver un résultat satisfaisant à la suite des échanges avec la direction, il faut impérativement demander la mise en place du mécanisme de résolution des difficultés et, pour ce faire, vous devrez joindre une copie des échanges avec la direction au formulaire. Dans de telles situations où

vous échangez à propos d'un litige lié à votre tâche, prenez toujours la précaution de placer la personne conseillère de l'Alliance responsable de votre secteur en copie visible de vos échanges avec la direction.

MISE EN PLACE DU MÉCANISME DE RÉSOLUTION DES DIFFICULTÉS

Dans l'*Entente nationale*, les parties ont convenu de prendre les moyens nécessaires pour assurer une application harmonieuse des dispositions relatives à la tâche, et ce, afin de prévenir les difficultés de mise en œuvre et de les résoudre, le cas échéant.

Dans ce contexte, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et le syndicat devaient convenir d'un mécanisme de résolution des difficultés qui tient compte de la réalité des milieux. Ce mécanisme trouve application dès le début des étapes de participation des profs à l'égard de la tâche et continue de s'appliquer tout au long de l'année scolaire.

Lorsqu'un désaccord subsiste quant à la décision de la direction de l'établissement à la suite des discussions tenues entre elle et la ou le prof concerné-e, il faut déposer une demande de mise en place du mécanisme de résolution des difficultés. Pour ce faire, il faut remplir ce <u>formulaire</u> prévu en ce sens.

À ce courriel devront être joints les documents pertinents faisant état des discussions qui ont eu lieu avec la direction.

Notons que le mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche s'applique également si elles se produisent lors de la consultation* collective en CPEPE. Dans ce cas, les représentantes ou représentants des profs au sein du CPEPE devront désigner un de leur membre afin de déposer cette demande, selon les mêmes modalités qu'au paragraphe précédent.

À la suite de la demande, un comité formé de deux personnes représentant l'Alliance et de deux personnes représentant le CSSDM doit se réunir afin de discuter de la problématique, d'échanger les informations pertinentes et de tenter de trouver une solution au litige. Au terme de la rencontre, des recommandations seront faites au CSSDM en vue d'une décision. Si jamais les représentantes et représentants de l'Alliance et du CSSDM ne s'entendent pas sur des recommandations communes, les recommandations de chaque partie seront transmises à l'employeur.

Une fois la décision rendue, le CSSDM informe par écrit le comité, la direction de l'école et l'enseignante ou l'enseignant concerné. Par la suite, si le syndicat est en désaccord avec la décision du centre de services, un grief peut être déposé.

* Dans le cadre de l'application des nouvelles dispositions sur la tâche, l'Entente nationale prévoit le respect des dispositions prévues aux conventions collectives locales actuellement en vigueur. Selon l'Alliance, en appliquant ces nouvelles dispositions, la participation collective des enseignantes et enseignants à ce sujet devrait faire l'objet d'une démarche consensuelle et non d'une simple consultation, ce à quoi n'adhère pas le CSSDM. L'Alliance a d'ailleurs déposé un grief en ce sens.

ALOURDISSEMENT DE LA TÂCHE — IL <u>FAUT</u> CONTESTER! (SUITE)

On l'a vu, l'alourdissement de la tâche est un problème bien réel. Il importe donc de tout tenter pour mettre un frein à la locomotive du CSSDM avant que ça ne déraille complètement. C'est pourquoi l'Alliance vous exhorte à ne pas hésiter et à contester la tâche assignée par la direction lorsqu'elle ne vous convient pas pour des motifs légitimes et raisonnables.

Autrement, on se retrouvera dans une situation similaire à la métaphore bien connue où l'on plonge une grenouille dans une marmite d'eau froide placée sur le feu et qui s'accoutume tranquillement à la hausse graduelle de température... jusqu'à en cuire.

Alors, ne cédons pas au phénomène de l'habituation face à des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader et à un employeur qui ne se satisfait jamais du jus qu'il a réussi à extraire du citron. Ne soyons pas passifs. **CONTESTONS!**

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente <u>Jean-François Audet</u>, conseiller (tâche au secondaire) <u>Roberto D'Amico,</u> conseiller (tâche au préscolaire et au primaire) <u>Chantal Forcier,</u> conseillère (tâche à l'éducation des adultes) <u>Vincent Hamel Davignon</u>, conseiller (tâche à la formation professionnelle)











SÉRIE D'ARTICLES SUR L'ALOURDISSEMENT DE LA TÂCHE

- Des engagements pourtant très clairs... (20 janvier)
- Une tendance lourde au CSSDM: presser le citron (27 janvier)
- La base, c'est vous ! (3 février)
- II FAUT contester!
- Le CSSDM fait la sourde oreille? (17 février)

ASSEMBLÉE D'ÉCHANGE ET DE CONSULTATION MEMBRES À STATUT PRÉCAIRE ET EN DÉBUT



Si vous êtes une ou un membre à statut précaire ou en début d'emploi ayant 5 ans ou moins d'expérience en enseignement à la formation générale des jeunes, réservez votre mercredi 12 mars de 17 h 30 à 18 h 30. L'Alliance vous convie à la toute première assemblée d'échange et de consultation

qui aura pour objectif de réfléchir aux enjeux et aux problématiques liés à la précarité et au début d'emploi au Centre de services scolaire de Montréal. Peu importe votre situation, suppléance, contrat indéterminé ou à temps partiel, avec ou sans brevet... l'Alliance désire vous entendre afin de mieux répondre à vos besoins et de simplifier votre intégration dans la profession.

Cette nouvelle formule facilitera l'établissement de liens directs entre la personne déléguée des membres à statut précaire élue à l'automne et vous ! Il vous sera ainsi possible de discuter de mandats pouvant être proposés lors des assemblées mensuelles des personnes déléguées (APD).

Votre voix nous importe, alors <u>inscrivez-vous ici</u> pour recevoir le lien Zoom. Cette assemblée débutera par un court point d'information sur des éléments nouveaux de l'*Entente nationale*, suivront une consultation sur votre intégration syndicale ainsi qu'un échange sur vos préoccupations pour que l'on puisse principalement vous entendre

tions, pour que l'on puisse principalement vous entendre.



Soyez-y!

Amélie Piché Richard, vice-présidente

CONSULTATION SUR LES RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES

La consultation sur les ressources éducatives numériques (REN) est en cours. Si votre établissement n'a pas encore donné son avis, l'Alliance vous rappelle l'importance de le faire. Les enseignantes et les enseignants ont le choix, en toute autonomie, d'intégrer des ressources éducatives numériques (REN) à leur enseignement, mais il leur appartient aussi de déterminer lesquelles sont réellement pertinentes dans leur contexte de classe.

Au mois de juin dernier, l'Alliance a d'ailleurs produit un <u>avis sur la proposition de répartition du</u> <u>CSSDM des mesures ministérielles concernant</u> les ressources éducatives numériques REN). À l'automne, une bonification de la mesure budgétaire et un financement récurrent pour Netmath, Lexibar et WordQ ont été annoncés. Conformément à ce qui est prévu aux articles 4-3.03 et 4-4.05 de la *Convention collective locale* du personnel enseignant, la consultation sur l'utilisation des REN auprès des profs s'effectue selon les modalités déterminées en CPEPE.

La consultation prendra fin le 28 février et deux options s'offrent à vous :

- **1.** Réponse individuelle : chaque prof remplit le sondage et envoie sa réponse.
- 2. Réponse par équipe-école : un e seul e prof remplit le sondage et envoie une réponse représentant l'opinion de l'ensemble des personnes enseignantes. Les réponses recueillies sont calculées au prorata du nombre de profs concerné es.

Amélie Piché Richard, vice-présidente Vincent Hamel Davignon, conseiller





DEMANDE DE CONGÉS AUTORISÉS SANS TRAITEMENT, À TITRE DIFFÉRÉ ET RETRAITE PROGRESSIVE

Le 31 mars est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, un congé à traitement différé ou un congé lié à la participation à un programme de retraite progressive (départ progressif).

Vous devez savoir que ces congés ne sont pas accordés automatiquement. Le CSSDM a le pouvoir discrétionnaire de les accorder ou de les refuser.

L'orientation du CSSDM, au sujet des congés demandés pour l'année 2025-2026, est de refuser toute demande de congé sans traitement ou à traitement différé si vous enseignez dans un **champ en pénurie ou en difficulté de recrutement***. Les décisions rendues sont finales, aucune demande de révision n'est acceptée.

*Ces champs sont publiés dans la <u>circulaire annuelle des congés du CSSDM</u> publiée sur *Adagio* et dans le tableau ci-contre.

Les seules exceptions possibles à cette règle sont les demandes de congé pour raisons humanitaires ou proche aidant·e, pour soutien d'un·e membre de famille gravement malade, qui inclut le congé de compassion lorsque la mort est imminente, ou pour des raisons de santé.

En ce qui concerne les demandes de congé liées à une retraite progressive, les motifs de refus sont les mêmes (champs en pénurie ou en difficulté de recrutement). La **seule exception** possible, selon la <u>circulaire annuelle de retraite progressive du CSSDM</u> publiée sur *Adagio*, est celle reliée à des raisons de santé.

Nous vous recommandons fortement de consulter cette circulaire pour obtenir plus d'informations. Vous souhaitez demander un congé ? La fiche syndicale sur les <u>congés autorisés</u> contient plusieurs renseignements utiles.

La demande de congé doit être remplie en ligne dans Mon dossier employé.

Vous devez spécifier les motifs de votre demande de congé et y joindre les pièces justificatives requises.

Pour une demande reliée à des motifs de santé, vous devez l'accompagner du formulaire T-177 (justification médicale d'un congé sans traitement), rempli par votre médecin traitant, et l'acheminer par courriel à l'adresse suivante : sst@csdm.qc.ca. À défaut de ce faire, elle sera automatiquement refusée. Il importe de préciser que votre demande peut être refusée, même si elle est accompagnée du formulaire T-177, car le Bureau des services-conseils en assiduité au travail (BSCAT) doit faire une recommandation pour l'octroi ou non du congé. Les décisions rendues sont finales, aucune demande de révision n'est acceptée.

Voici quelques informations supplémentaires :

- les personnes qui ont déjà entrepris un programme de retraite progressive doivent aussi remplir le formulaire de demande de congé et cocher la case « renouvellement » ;
- plan de traitement différé : il est possible d'amorcer un plan de traitement différé à la 101º journée de l'année scolaire, mais dans le seul cas où le plan concerne un congé d'une demi-année. Si vous souhaitez un congé pour les 100 premiers jours de l'année scolaire, votre plan doit débuter à la 101º journée.

À titre d'exemple, pour un plan de 2 ans dont le congé est prévu au cours des 100 premiers jours de l'année scolaire 2026-2027 :

- début du plan : 101^e journée de l'année 2025-2026 ;
- année 2026-2027;
- période de congé au cours des 100 premiers jours de l'année 2027-2028;
- fin du plan : 100^e journée de l'année 2027-2028.

Marc Larouche, conseiller Isabelle Staniulis, conseillère





FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (champs en pénurie)

Adaptation scolaire (primaire et secondaire)

Enseignement du français langue maternelle

Titulaire primaire (de la 1^{re} à la 6^e année)

Éducation physique (primaire et secondaire)

Enseignement de l'anglais (primaire et secondaire)

Mathématique

Musique, danse (primaire et secondaire)

Arts plastiques et art dramatique

Français langue seconde (préscolaire, primaire et secondaire)

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (champs en difficulté de recrutement)

Préscolaire – Maternelle 4 ans ou 5 ans

Science, univers social

FORMATION PROFESSIONNELLE (champs en pénurie)

Mécanique d'engins de chantier

Mécanique de véhicules lourds routiers

Électricité

Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)

Assistance à la personne en établissement de santé et à domicile (APED)

Secrétariat, secrétariat juridique, secrétariat médical

Comptabilité, soutien informatique

Vente-conseil, lancement d'une entreprise

Conseil et vente de voyages

Aide-cuisinier, cuisine

Service de garde en milieu scolaire

Mécanique d'ascenseur

Peinture

FORMATION PROFESSIONNELLE (champs en difficulté de recrutement)

Plomberie et chauffage

Soudage-montage

Mécanique de véhicules de loisirs et d'équipement léger

Mécanique automobile

Réalisation d'aménagement paysager (RAP)

Horticulture

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (champs en pénurie)

Intégration sociale

Intégration socioprofessionnelle

COLLOQUE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE DANS LES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION



Les 16 et 17 janvier dernier s'est tenu le colloque de la Table de lutte contre l'homophobie et la transphobie dans les milieux de l'éducation. Ce colloque réunit

tous les deux ans les intervenantes et intervenants du préscolaire à l'université, dans le but de faire un bilan de la situation des droits LGBTQ2S+, de faire le point sur la recherche et d'offrir les outils nécessaires pour que nos écoles demeurent des lieux accueillant la diversité. Le Comité LGBTQ2S+ et allié·e·s ainsi que d'autres profs de l'Alliance y étaient présent·e·s.

C'est dans un contexte de recul mondial des droits des personnes LGBTQ2S+ que se déroulait cette édition. La conférence d'ouverture de la chercheuse Gabrielle Richard, du GRIS, a eu l'effet d'un coup de poing sur les personnes présentes. Elle y a présenté son tout dernier rapport Augmentation des niveaux de malaise, qui indique qu'entre 2017 et 2024 la proportion d'élèves du secondaire qui est mal à l'aise avec l'homosexualité a doublé, voire dans certains cas presque triplé. Ces données sont recueillies via des questionnaires remplis par les élèves à la fin des interventions du GRIS dans les classes. Par exemple, à l'affirmation J'apprends que ma meilleure amie est lesbienne, la proportion d'élèves qui ont répondu être mal à l'aise est passée de 15,2 % à 33,8 %. Des hausses comparables ont été notées pour des scénarios tels Je vois deux hommes se donner des signes d'affection en public et Deux hommes en couple ont le droit de fonder une famille et d'avoir des enfants. Ces hausses sont similaires dans toutes les régions du Québec. La montée mondiale de la droite et la présence de discours masculinistes, homophobes et transphobes sur les réseaux sociaux, dans le contexte qui a suivi la pandémie, y sont pour quelque chose.

De même, un panel présenté le premier soir a permis de faire un tour d'horizon de la situation des jeunes trans dans les écoles au Canada. Une collègue du Nouveau-Brunswick a raconté la lutte que son syndicat a menée contre une loi qui obligeait le consentement parental pour que les jeunes trans puissent affirmer leur identité dans l'école, loi qui a été récemment abolie par le nouveau gouvernement libéral. Un autre collègue de l'Alberta, lui, était dans l'attente de l'application imminente d'une loi semblable en Alberta. Dans un contexte où un comité dit « de sages », ne comptant aucun membre de la communauté, va bientôt déposer des recommandations au gouvernement du Québec sur les enjeux trans, il y a raison de s'inquiéter.

Nous pouvons toutefois affirmer qu'aucune des personnes présentes n'a donné l'impression de vouloir abandonner la lutte! Au cours des deux journées qui ont suivi, les ateliers ont permis de réfléchir ensemble sur les actions que nous pouvons dès maintenant poser. Et à la fin de la première journée, Barbada a mis un rayon de soleil dans nos cœurs en faisant une heure du conte à sa manière unique, nous a présenté ses coups de cœur littéraires pour la diversité et nous a expliqué avec une grande générosité son parcours et les objectifs de sa démarche. Sa créativité et sa résilience nous rappellent de ne pas baisser les bras face à l'intolérance! L'Alliance n'a certainement pas l'intention de le faire et poursuivra ses initiatives

pour sensibiliser les collègues et dénoncer les discours qui veulent nous faire revenir collectivement en arrière.



IDENTITÉ DE GENRE À L'ÉCOLE : COMPRENDRE, SOUTENIR ET AGIR

Dans le contexte actuel de recul des droits des personnes de la communauté LGBTQ2S+, la FAE et l'Alliance vous invitent à assister à une conférence gratuite en ligne qui aura lieu le 19 février 2025 de 16 h à 17 h. Elle sera présentée par Laurie-Rose Caron-Jacques, doctorante en éducation et chargée de cours à l'UQAM.

Cette conférence visera à démystifier les notions de sexe, d'identité de genre et d'orientation sexuelle pour ensuite explorer la réalité des jeunes de la diversité de genre dans les milieux scolaires. Les droits entourant l'expérience scolaire de ces élèves seront également abordés. Finalement, des pratiques éducatives issues de la littérature scientifique seront présentées afin de donner des pistes concrètes pour la promotion du bien-être et de la réussite éducative des élèves de la diversité de genre.



Plus d'informations ici.

Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière





DES NOUVELLES DE L'APD EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025

RÉPARTITION DES AIDES À LA CLASSE

Différents scénarios pour la répartition de l'aide à la classe pour l'année scolaire 2025-2026 ont été présentés aux personnes déléguées. Après plusieurs questions et commentaires émis, des décisions ont été prises quant à ce qui sera demandé au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) lors de la consultation en comité paritaire des élèves à risque ou élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ERHDAA). L'Alliance recommandera au CSSDM d'appliquer les mêmes règles que l'année scolaire en cours, tout en demandant que ce service soit déployé sur une base volontaire des enseignantes et des enseignants, et que les horaires soient faits en fonction de leurs besoins et non des contraintes du service de garde.

CHANTIER DU CSSDM SUR L'ORGANISATION DES SERVICES

Des informations sont données au sujet du projet du CSSDM de réorganisation des services au secteur de la FGJ (psychologues, ergothérapeutes, psychoéducatrices ou psychoéducateurs, orthophonistes et conseillères ou conseillers en orientation). Les personnes-ressources ont répondu aux questions, en fonction des informations dont elles disposaient.

CALCUL DES PI ET MÉCANISME DE COMPOSITION DE LA CLASSE

L'Alliance a présenté une procédure pour aider les membres du Comitéécole EREHDAA à voir à ce que le nombre de plans d'intervention utilisé pour le calcul du mécanisme de composition de la classe corresponde aux données réelles.

LES STÉRÉOTYPES DE GENRE : UN ENJEU POUR L'ÉDUCATION



Le Comité féministe considère qu'il est essentiel d'aborder la question des stéréotypes de genre et leur impact sur l'éducation. Ces stéréotypes, qui attribuent des rôles, des comportements et des attentes spécifiques aux filles et aux garçons, commencent à se manifester dès le plus jeune âge et influencent l'ensemble du parcours scolaire des élèves.

Les filles, par exemple, sont souvent poussées vers des domaines perçus comme « plus doux » ou « plus attentionnés », tandis que les garçons sont encouragés à développer des traits de caractère associés à la compétitivité et à la logique. Ce type de division ne se limite pas seulement aux matières enseignées, mais se reflète aussi dans les comportements attendus en classe, dans les interactions sociales et dans la perception de l'autorité. Ce cloisonnement des rôles selon le genre empêche de nombreuses filles de s'épanouir pleinement dans des domaines où elles pourraient exceller et vice versa pour les garçons.

L'un des défis majeurs de l'éducation aujourd'hui est de déconstruire ces stéréotypes et de voir à ce que nos classes deviennent des lieux où la parité n'est pas seulement un principe, mais une réalité quotidienne. En tant que profs, nous avons le pouvoir d'offrir à nos élèves des outils pour qu'elles et qu'ils puissent se libérer des chaînes des stéréotypes de genre. En construisant une école plus égalitaire, nous contribuons à bâtir une société plus juste, où chaque individu pourra s'épanouir pleinement, quel que soit son sexe.

Ensemble, nous pouvons faire une réelle différence, dans nos classes et dans la société de demain.

Camitá fáminista



